



## Prix Chef-d'oeuvre de la Lieutenant-gouverneure de la Nouvelle-Écosse

NOTEZ BIEN!

LES LIGNES DIRECTRICES ONT ÉTÉ MISES À JOUR –  
LISEZ ATTENTIVEMENT!

### Lignes directrices – Partie A :

**Critères, règlements et renseignements utiles à l'intention des personnes qui font la mise en candidature**

### Critères et règlements

#### **I. Identification de l'œuvre mise en candidature :**

- **L'œuvre nominée devra avoir un lien solide en rapport avec la Nouvelle-Écosse**, par exemple par son thème, l'origine du créateur, celle de l'interprète et ou du producteur/diffuseur.
- L'œuvre nominée devra avoir obtenu une reconnaissance publique et professionnelle, en Nouvelle-Écosse ou ailleurs. Une reconnaissance nationale et/ou internationale est un atout.
- L'œuvre devra avoir été présentée professionnellement et publiquement.
- La première présentation publique ne devra pas dater de plus de cinq ans avant la date de clôture pour les nominations en vue du concours 2010 (Cette date sera annoncée bientôt).
- L'œuvre peut avoir un ou plusieurs créateurs, interprètes, diffuseurs. **C'est l'œuvre et/ou sa présentation qui fera l'objet d'une évaluation.**
- L'œuvre pourra relever de n'importe quelle des catégories identifiées, ou bien d'une catégorie « autre » avec **l'approbation du comité chargé de l'admissibilité.**
  - **RÉDACTION ET PUBLICATION** inclut (sans toutefois s'y limiter) : poésie, journalisme écrit, fiction, non-fiction, théâtre, édition et publication.
  - **ARTS VISUELS** inclut (sans toutefois s'y limiter) : artisanat, peinture, sculpture, dessin, gravure et photographie.
  - **ARTS DE LA SCÈNE** inclut (sans toutefois s'y limiter) : performance, réalisation technique ou en production ou en direction liée à l'un ou à plusieurs de ces domaines : théâtre, danse, musique, récit, comédie, représentation pour enfants.

- **ARTS MÉDIATIQUES/ENREGISTREMENT** inclut (sans toutefois s'y limiter) : performance, réalisation technique ou en production ou en direction liée à l'un ou à plusieurs de ces domaines : radio, télévision, cinéma, vidéo et audio.
  - **ARTS DU DESIGN** inclut (sans toutefois s'y limiter) : architecture, urbanisme, aménagement paysager, produit, graphisme, nouveaux médias, design de mode ou vestimentaire.
- Une œuvre ne pourra pas être mise en candidature dans plus de deux concours.
  - Dans le cas de mises en candidatures d'œuvres qui ont été auparavant des finalistes, les proposeurs devront soumettre de raisons valables quant à leurs décisions de soumettre à nouveau ces candidatures (par ex., soit que l'œuvre s'est développé, ou que l'appui du public a changé, ou l'œuvre a reçu une visibilité accrue au plan national ou international, etc.)
  - Aucune œuvre ayant été antérieurement l'objet du prix ne pourra être en candidature une seconde fois.

## **II. Personne-ressource principale pour l'œuvre nominée :**

Toute personne (sauf les créateurs de l'œuvre) peut appuyer la candidature d'une œuvre pour ce Prix. La personne idéale serait toutefois :

- a) un individu ou un représentant d'un organisme, reconnu comme expert dans le ou les domaines de l'œuvre mise en candidature, et/ou qui peut s'exprimer de façon convaincante au sujet de l'œuvre, et,
  - b) pas un proche parent ni conjoint du créateur de l'œuvre.
- Les créateurs, collaborateurs, producteurs, diffuseurs et interprètes ne peuvent pas mettre en candidature leur propre travail en vue du Prix Chef-d'œuvre de la Lieutenant-gouverneure de la Nouvelle-Écosse.
  - Pour faire ou appuyer une mise en candidature, on peut le faire à titre individuel ou de représentant d'une organisation.
  - Chaque personne/organisation ne peut soumettre ou appuyer qu'une seule mise en candidature à la fois.
  - Les proposeurs ne recevront aucune partie du Prix monétaire.
  - L'individu ou le représentant d'une organisation qui soumet ou appuie une mise en candidature ne peut tirer d'avantage direct du Prix, non plus que la famille de l'individu ou l'organisation représentée.
  - Les membres du conseil d'administration de la Fondation du Prix Chef-d'œuvre de la Nouvelle-Écosse et les membres du jury ne peuvent pas eux-mêmes effectuer ou appuyer une mise en candidature. Eux ainsi que les membres de leurs familles immédiates et les organisations auxquelles ils appartiennent ne peuvent pas tirer d'avantage direct du Prix au cours de leur période de service au Conseil d'administration.
  - Les proposeurs doivent soumettre une courte notice biographique (250 mots) afin d'aider les membres du jury à mieux évaluer l'admissibilité de l'œuvre.

## Renseignements utiles pour ceux qui proposent une candidature : Préparation de votre dossier

Toute personne qui fait une mise en candidature doit offrir au jury son expertise et une opinion éclairée.

L'entière responsabilité de préparer un dossier solide repose sur la personne qui fait la mise en candidature.

Un jury composé de collègues du milieu artistique choisira les œuvres finalistes ainsi que le lauréat. Chacun des membres détiendra une certaine expertise interdisciplinaire, de même qu'une association étroite avec une ou plusieurs des catégories/disciplines admissibles. Il pourrait arriver, dans des situations spéciales, que la Fondation des Prix Chef-d'œuvre sollicite des avis additionnels au nom des membres du jury. *Toutefois, en tant que personne faisant la mise en candidature, vous avez avantage à assumer toute responsabilité pour informer le jury des mérites de l'œuvre mise en candidature.*

Il est crucial de présenter votre dossier en tenant compte des facteurs suivants.

- **L'ORIGINALITÉ**
  - Cette œuvre témoigne-t-elle d'un nouveau concept, d'une nouvelle approche?
  - Qu'est-ce qui confère un caractère frais, unique à cette œuvre et/ou à sa présentation?
- **L'EXPRESSION DE LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE**
  - Cette œuvre a-t-elle été créée et/ou présentée selon le plus haut niveau d'excellence dans son domaine artistique? En quoi se manifeste le perfectionnement de sa création et/ou de sa présentation?
  - L'œuvre a-t-elle contribué au développement historique de cette forme artistique?
- **LE LEADERSHIP ARTISTIQUE**
  - L'œuvre repousse-t-elle des frontières et/ou témoigne-t-elle d'une nouvelle forme d'articulation, dans sa création ou sa présentation?
  - Cette œuvre favorise-t-elle l'avancement de la pratique contemporaine du domaine artistique en question?
- **L'IMPACT ET LA RECONNAISSANCE REÇUE AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET/OU INTERNATIONAL**
  - Quel impact a eu la présentation publique? Quelle serait l'envergure de son impact? Quelle sorte de couverture médiatique et/ou de critiques de la part des gens du métier et/ou d'accueil de la part du public l'œuvre ou sa présentation a-t-elle reçue? L'œuvre a-t-elle reçu des témoignages positifs ou des prix? Ou bien encore, a-t-elle été l'objet de discussions animées, a-t-elle suscité un engouement ou d'autres réactions?
  - Fournissez des exemples de couverture médiatique. Votre liste devrait comprendre la source et la date. Si vous citez des individus, veuillez expliquer qui ils sont et en quoi leur opinion importe.
- **SA CONTRIBUTION ENVERS LA CULTURE NÉO-ÉCOSSAISE, OU ENVERS DES ARTISTES NÉO-ÉCOSSAIS, ET/OU ENVERS LES NÉO-ÉCOSSAIS EUX-MÊMES**
  - Quels sont les liens entre l'œuvre et la Nouvelle-Écosse? Le thème de l'œuvre et/ou ses créateurs, présentateurs, diffuseurs ont-ils des liens avec la Nouvelle-Écosse? L'œuvre exerce-t-elle, d'une façon ou d'une autre, un impact sur la Nouvelle-Écosse ou sur une partie de la province? Sert-elle à attirer l'attention sur un aspect particulier de la culture néo-écossaise ou sur un individu ou un groupe de citoyens? Aura-t-elle un impact sur la façon dont on voit ou perçoit la Nouvelle-Écosse?
  - Assurez-vous de bien expliquer comment la Nouvelle-Écosse ou une région de la Nouvelle-Écosse, et/ou un segment du public néo-écossais, et/ou une perception à propos de la Nouvelle-Écosse pourrait changer et/ou en profiter et/ou évoluer/progresser à cause de cette œuvre?

## Lignes directrices – Partie B : Documents à l'appui

La qualité de la documentation à l'appui de la mise en candidature est d'une importance cruciale pour le succès de toute mise en nomination.

La personne qui fait une mise en candidature devra s'assurer de l'envoi des documents suivants :

1. **Déclaration/lettre de mise en candidature (six exemplaires):** Décrivez en quoi l'œuvre que vous avez mise en candidature est à considérer comme lauréate du Prix Chef-d'œuvre.
  - a. Minimum 250 mots; maximum 1 000 mots.
  - b. La personne qui fait la mise en candidature doit signer la déclaration/lettre.

La déclaration/lettre devra mettre l'accent sur les qualités suivantes de l'œuvre :

- l'originalité;
- l'expression de la maturité professionnelle;
- le leadership artistique;
- l'impact et la reconnaissance reçue aux niveaux local, national et/ou international;
- sa contribution à la culture néo-écossaise, ou envers des artistes néo-écossais, et/ou les Néo-Écossais eux-mêmes.

2. **Lettres signées des personnes (2) appuyant la mise en candidature (six exemplaires):**
  - a. Chacune des deux personnes qui appuient la mise en candidature ont à remettre une lettre.
  - b. Chaque lettre doit contenir 250 mots au maximum.
  - c. Il est obligatoire de fournir des signatures d'origine.
3. **Six exemplaires** de tous les documents à l'appui de la candidature (photographies, articles de journaux, critiques, etc.).
4. **Six exemplaires** des livres, cédéroms, enregistrements vidéo ou sonores, extraits médiatiques, catalogues ou autre représentation de l'œuvre, s'il y a lieu.
5. **Six exemplaires** de la/des biographie(s) et du curriculum vitae complets du/des créateur(s) de l'œuvre mise en candidature.
6. **Six exemplaires** du formulaire officiel de mise en candidature (l'original signé et cinq copies).
7. **Six exemplaires** de la courte notice biographique (250 mots) portant sur le proposeur afin d'aider les membres du jury à mieux évaluer l'admissibilité de l'oeuvre.

*La Fondation du Prix Chef-d'œuvre de la Nouvelle-Écosse ne pourra être tenue responsable, quelle qu'en soit la cause, de la perte ou de dommages occasionnés aux documents fournis à l'appui. Si vous désirez que la documentation vous soit retournée, veuillez inclure une enveloppe pré-adressée et préaffranchie suffisante pour l'expédition des documents.*